

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 3 JUIN 2014

Le Mardi 27 mai 2014 convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le mardi 3 juin 2014.

ORDRE DU JOUR

- Reconduction et fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement juillet 2014
- Rémunération du personnel ALSH juillet 2014
- Participation des familles
- Tarif cantine ALSH juillet 2014
- Participation Accueil de Loisirs – Camping
- Admission en non valeur
- CDG59 : Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport
- SIDEC : Modification statutaires
- Présentation de la mise en place du projet de la réforme scolaire
- Questions diverses

Membres présents : Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Pascal FOULON, Mme Virginie BOUDAILLER-MARLIER, Mr Bernard RONNEL, Mme Anabela DOMINGUES BEZELGA, Mr Julien LEONARD, Mr José CARVALHO, Mme Violetta LOCOSSE DE LUCA, Mr Frédéric BRICOUT, Mme Valérie COULON DEUDON, Mr Grégory HERBIN, Mme Stéphanie DESBONNET BUIRON, Mr Eric HAVARD, Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques LERICHE

Membres représentés : Mme Janine TOURAINNE LEMAIRE qui a donné procuration à Monsieur Pascal FOULON, Mme Valérie LEFEVRE qui a donné procuration à Mr Frédéric BRICOUT, Mme Michèle BRULANT BANSE qui a donné procuration à Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques RENARD qui a donné procuration à Mr Jacques LERICHE

Monsieur Frédéric BRICOUT est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

1^{ère} QUESTION : RECONDUCTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 2014

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée réunie, la reconduction du Centre de Loisirs du Lundi 7 juillet au Vendredi 1^{er} août 2014, pour les enfants de 4 à 15 ans, dans les locaux de l'Espace Polyvalent, et de l'Ecole Maternelle Place du 8 mai et ses annexes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet pédagogique. Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La reconduction du Centre de Loisirs qui fonctionnera du Lundi 7 juillet au Vendredi 1^{er} août 2014. Le Centre sera ouvert aux enfants âgés de 4 à 15 ans dans les locaux de l'école maternelle, place du 8 mai et ses annexes. Le repas du midi et le goûter seront pris dans la cantine scolaire. Une garderie sera assurée de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H15.
- Le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants et au fonctionnement du centre :
 - Directeur adjoint
 - Animateurs et animatrices, et aides animateurs ou animatrices selon les besoins
 - D'organiser des activités (jeux, promenades, sorties, etc...)
 - De procéder à l'acquisition de petit matériel
 - De régler les dépenses sous forme de mandats administratifs

- De solliciter une subvention auprès :
 - Du Conseil Général du Nord pour les enfants
 - Des Caisses d'Allocations Familiales éventuellement

- S'engage à remettre en état les locaux si des dégradations étaient commises, à remplacer le matériel emprunté manquant, et éventuellement hors service, à observer les prescriptions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE accepte la reconduction et le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

2^{ème} QUESTION : ACCUEIL DE LOISIRS : REMUNERATION DU PERSONNEL

Suite à la décision de reconduction du centre de loisirs durant la période du 7 juillet au 1^{er} août 2014, le Conseil Municipal décide de fixer A L'UNANIMITE la rémunération du personnel comme suit :

A- Directeur Adjoint : cadre B « animateur » - Echelon 6 – IB 393 – IM 358
 $1\,657,65 \times 28/30^e = 1\,547,14$ € brut
 Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 26 jours (+2 jours de préparation et rangement)

B – Animateur diplômé ou stagiaire BAFA
 Cadre C « adjoint d'animation » - Echelon 1 –IB 330 – IM 316
 $1\,463,17 \times 28/30^e = 1\,365,63$ € brut
 Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 26 jours (+ 2 jours de préparation et rangement)

Les animateurs qui assureront l'encadrement lors des séjours en camping bénéficieront de 2 jours de rémunération supplémentaires.

3^{ème} QUESTION : ALSH JUILLET 2014 - MODIFICATION TARIF RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 juin 2014 portant sur la reconduction et le fonctionnement de l'accueil de Loisirs du 7 juillet au 1^{er} août 2014. Il conviendrait avant de délibérer sur la participation demandée aux familles de revoir le tarif restauration qui est appliqué durant l'Accueil de Loisirs

Il rappelle que le tarif appliqué actuellement est de :

- **4,15 €** pour les enfants de Ligny-en-Cambrésis ainsi que pour les enfants des communes ne disposant pas de capacités d'accueil suffisantes pour scolariser les enfants résidant sur son territoire,
- **et 4,80 €** pour les enfants résidant à l'extérieur de Ligny-en-Cambrésis

Ce tarif comprend la restauration scolaire + l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir.

Monsieur le Maire propose alors de revoir ce tarif à la baisse et de fixer le prix à 3,30 euros pour la même prestation.

Avant de délibérer, Monsieur Eric HAVARD ajoute qu'il convient de prendre en compte les remarques reçues de différentes familles qui trouvent que ce prix est trop élevé.

Monsieur le Maire propose également que les pique-niques ne soient plus fournis : pour les sorties à la journée, les parents fourniront le pique-nique de leur enfant : ceci afin de diminuer le coût pour les parents..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de fixer pour la période du 7 juillet au 1^{er} août 2014. Le prix du repas et de l'accueil périscolaire (garderie matin et/ou soir) à **3,30 euros**
- que ce tarif sera appliqué aussi bien pour les enfants de Ligny-en-Cambrésis, que pour les enfants des communes ne disposant pas de capacités d'accueil suffisantes pour scolariser les enfants résidant sur son territoire, ainsi que pour les enfants résidant à l'extérieur de Ligny-en-Cambrésis
- que les parents prendront en charge les pique-niques de leurs enfants à chaque sortie à l'extérieur du centre

4^{ème} QUESTION : ACCUEIL DE LOISIRS : PARTICIPATION DES FAMILLES

Suite à la décision de reconduction de l'accueil de loisirs d'été du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2014, il convient de déterminer la participation des familles ;

Avant de délibérer, Monsieur le Maire expose qu'il n'a pas la volonté de modifier les tarifs mais qu'une modification des tranches semble souhaitable dans un souci de meilleure répartition. Il rappelle qu'auparavant il y avait 5 tranches réparties comme suit :

1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	4 ^{ème} tranche	5 ^{ème} tranche
0-369	370-499	500-600	601-1799	+ 1800

Et propose d'instaurer une 6^{ème} tranche et de répartir les quotients familiaux comme suit :

1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	4 ^{ème} tranche	5 ^{ème} tranche	6 ^{ème} tranche
0-369	370-499	500-600	601-1200	1201-1799	+1800

Il précise également que l'inscription peut se faire à la semaine continue ou non, à la quinzaine ou au mois. L'absence pour tout motif quel qu'il soit ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf l'absence pour maladie supérieure à 5 jours consécutifs sur production d'un certificat médical).

Les familles qui refuseront de fournir les éléments nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer d'office les prix de la 6^{ème} tranche.

Les prix des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tranches seront majorés de 50 % pour les enfants de l'extérieur sauf ceux qui fréquentent ou ont fréquenté l'école de Ligny.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION DES FAMILLES

Inscription pour une semaine de 5 jours

	1 ^{ère} TRANCHE 0-369	2 ^{ème} TRANCHE 370-499	3 ^{ème} TRANCHE 500-600	4 ^{ème} TRANCHE 601-1200	5 ^{ème} TRANCHE 1201-1799	6 ^{ème} TRANCHE + 1800
Sans repas	0,20 x 6h x 5 j = 6,00 Goûter : 6,00 Total : 12,00	0,21 x 6h x 5 j = 6,30 Goûter : 6,00 Total : 12,30	0,22 x 6h x 5 j = 6,60 Goûter : 6,00 Total : 12,60	0,43 x 6h x 5 j = 12,90 Goûter : 6,00 Total : 18,90	0,60 x 6h x 5 j = 18,00 Goûter : 6,00 Total : 24,00	0,65 x 6h x 5 j = 19,50 Goûter : 6,00 Total : 25,50
Avec repas	0,20 x 8h x 5 j = 8,00 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Total : 27,20	0,21 x 8h x 5 j = 8,40 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Total : 27,60	0,22 x 8h x 5 j = 8,80 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Total : 28,00	0,33 x 8h x 5 j = 13,20 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Total : 32,40	0,45 x 8h x 5 j = 18,00 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Total : 37,20	0,50 x 8h x 5 j = 20,00 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Total : 39,20
Extérieurs Sans repas				0,43 x 6h x 5 j = 12,90 Goûter : 6,00 Majoration extérieur : 6,45 Total = 25,35	0,60 x 6h x 5 j = 18,00 Goûter : 6,00 Majoration extérieur : 9,00 Total = 33,00	0,65 x 6h x 5 j = 19,50 Goûter : 6,00 Majoration extérieur : 9,75 Total : 35,25
Extérieurs Avec repas				0,33 x 8h x 5 j = 13,20 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Majo. extérieur : 6,60 Total = 39,00	0,45 x 8h x 5 j = 18,00 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Majo. extérieur : 9,00 Total = 46,20	0,50 x 8h x 5 j = 20,00 Repas (4 x 3,30) = 13,20 Goûter : 6,00 Majo. extérieur : 10,00 Total = 49,20

Inscription pour la semaine du 14 juillet (4 jours)

	1 ^{ère} TRANCHE 0-369	2 ^{ème} TRANCHE 370-499	3 ^{ème} TRANCHE 500-600	4 ^{ème} TRANCHE 601-1200	5 ^{ème} TRANCHE 1201-1799	6 ^{ème} TRANCHE + 1800
Sans repas	0,20 x 6h x 4 j = 4,80 Goûter : 4,80 Total : 9,60	0,21 x 6h x 4 j = 5,04 Goûter : 4,80 Total : 9,84	0,22 x 6h x 4 j = 5,28 Goûter : 4,80 Total : 10,08	0,43 x 6h x 4 j = 10,32 Goûter : 4,80 Total : 15,12	0,60 x 6h x 4 j = 14,40 Goûter : 4,80 Total : 19,20	0,65 x 6h x 4 j = 15,60 Goûter : 4,80 Total : 20,40
Avec repas	0,20 x 8h x 4 j = 6,40 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Total : 21,10	0,21 x 8h x 4 j = 6,72 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Total : 21,42	0,22 x 8h x 4 j = 7,04 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Total : 21,74	0,33 x 8h x 4 j = 10,56 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Total : 25,26	0,45 x 8h x 4 j = 14,40 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Total : 29,10	0,50 x 8h x 4 j = 16,00 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Total : 30,70
Extérieurs Sans repas				0,43 x 6h x 4 j = 10,32 Goûter : 4,80 Majo. extérieur : 5,16 Total = 20,28	0,60 x 6h x 4 j = 14,40 Goûter : 4,80 Majoration extérieur : 7,20 Total = 26,40	0,65 x 6h x 4 j = 15,60 Goûter : 4,80 Majoration extérieur : 7,80 Total : 28,20
Extérieurs Avec repas				0,33 x 8h x 4 j = 10,56 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Majo. extérieur : 5,28 Total = 30,54	0,45 x 8h x 4 j = 14,40 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Majo. extérieur : 7,20 Total = 36,30	0,50 x 8h x 4 j = 16,00 Repas (3 x 3,30) = 9,90 Goûter : 4,80 Majo. extérieur : 8,00 Total = 38,70

5^{ème} QUESTION : ACCUEIL DE LOISIRS : POSSIBILITE DE PARTICIPER AU VOYAGE DE FIN DE CENTRE POUR LES ENFANTS NON INSCRITS LA DERNIERE SEMAINE DE L'ALSH

Monsieur le Maire expose :

Chaque année, pour clôturer la fin de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, il est proposé aux enfants un voyage dans un parc d'attraction.

Jusqu'à maintenant les enfants n'étant pas inscrits la dernière semaine du centre ne pouvaient pas y participer. Cette année Monsieur le Maire voudrait revoir cette condition et proposer aux enfants qui ne sont pas inscrits la dernière semaine mais qui souhaitent participer au voyage de fin de centre, la possibilité de le faire moyennant une participation de 5 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil accepte :

- Que les enfants non-inscrits la dernière semaine de l'ALSH participent au voyage de fin de centre
- Qu'une participation de 5 euros soit demandée aux parents pour cette sortie

6^{ème} QUESTION : PARTICIPATION DES FAMILLES CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2014 – SEJOURS CAMPING

Durant l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, qui aura lieu du 7 juillet au 1^{er} août 2014 inclus, il est proposé d'organiser deux séjours camping qui se dérouleront :

- pour les enfants de 9-11 ans du 15 au 18 juillet 2014 (4 jours)
- pour les enfants de 11-14 ans du 21 au 25 juillet 2013 (5 jours)

Une participation financière des parents est demandée comme suit :

ENFANTS INSCRITS AVEC REPAS	
Participation forfaitaire	semaine de 5 jours 35,00
Participation forfaitaire	semaine de 4 jours 28,00
ENFANTS INSCRITS SANS REPAS SEMAINE DE 4 JOURS	
Participation forfaitaire	28,00
Repas (4 x 3,30)	13,20
TOTAL	41,20
ENFANTS INSCRITS SANS REPAS SEMAINE DE 5 JOURS	
Participation forfaitaire	35,00
Repas (5 x 3,30)	16,50
TOTAL	51,50

7^{ème} QUESTION : ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie lui a communiqué un état d'admission en non-valeur suivant, le débiteur étant insaisissable,

- Titre n°725300410253 pour un montant de

150,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide 16 voix pour, 2 abstentions (Mr Frédéric BRICOUT et Mme Valérie LEFEVRE qui a donné procuration à Mr Frédéric BRICOUT) et 1 contre (Mr Eric HAVARD) de prendre en charge l'admission en non- valeur du service des eaux, pour un montant de **150,00 euros**. Les crédits nécessaires seront portés à l'article 654 du Budget Primitif 201 de la commune.

8^{ème} QUESTION : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD : CONSULTATION SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord sollicite conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, une consultation des collectivités et établissements publics affiliés afin de se prononcer sur l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2015.

9^{ème} : SIDEC : MODIFICATION STATUTAIRES

Le Comité Syndical du SIDEC dans sa séance du 11 mars 2014 a adopté une révision de ses statuts. Cette révision intervient à la demande de la Préfecture du Nord. La remarque émise par l'administration préfectorale porte principalement sur la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution de gaz qui ne figurait pas dans les précédents statuts. En effet, en application des articles L 2224-31 du CGCT et L322-6 du code de l'énergie, l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz entraîne automatiquement l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage de travaux ».

Le bureau en a profité pour élaborer un projet permettant une refonte de leurs statuts. Les statuts tels qu'adoptés par le Comité permettent ainsi de prendre en considération les nombreuses évolutions liées au domaine de l'énergie et de clarifier des statuts vieillissants datant de 1997 et déjà partiellement modifiés à plusieurs reprises. Ce projet ne modifie pas le fonctionnement actuel du Syndicat et ne vient pas en concurrence avec les projets communaux.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux communes de délibérer afin d'approuver ou non cette modification des statuts.

Aussi Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis.

QUESTIONS DIVERVES

TRAVAUX DE RALENTISSEMENT RUE DE CAULLERY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a perçu une subvention à hauteur de 8 000,00 euros au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police de l'année 2010 pour la construction d'un plateau surélevé sur la RD16 route de Caullery. A ce jour, les travaux n'ont pas été entrepris et il convient de les effectuer rapidement afin que cette subvention ne nous soit pas réclamée. Monsieur le Maire ajoute qu'actuellement un travail de réflexion est mené sur le système de ralentissement à mettre en place et que des devis sont sollicités. Une décision modificative sera donc à prévoir au prochain conseil en vue de prévoir des crédits pour ces travaux à réaliser

AMENAGEMENT DE DEUX ECLUSES – RUE DE CAMBRAI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de deux écluses, rue de Cambrai (RD 15 en agglomération) afin de ralentir la circulation.

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût de l'opération s'élève à **12 210,00 euros H.T.** . Il demande aux membres du Conseil d'une part de bien vouloir approuver ce projet et d'autre de l'autoriser à transmettre au Conseil Général la demande de subvention « amendes de police ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à soulever la demande de subvention « amendes de police ».

TRACTEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean BOURLET serait intéressé pour racheter le tracteur de la commune accidenté le 25 mars dernier à sa valeur résiduelle. Les membres du Conseil ne soumettent aucune objection.

Monsieur le Maire ajoute également qu'il est actuellement à la recherche d'un nouveau tracteur, qu'il reste très attentif au choix de ce dernier suite aux nouvelles normes à respecter dans le cadre des collectivités territoriales.

PRESENTATION DE LA REFORME SCOLAIRE PAR Madame Virginie BOUDAILLER

Le décret du 24 janvier 2013 rétablit la semaine de 4 jours et demi. La réforme de l'organisation du temps scolaire doit permettre aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs.

Ce que prévoit la réforme :

24 heures de cours par semaine (volume d'heures inchangé) à répartir sur 5 matinées et 4 après-midi avec un maximum de 3h30 de classe par demi-journée et un maximum de 5h30 par jour.

Les horaires de l'école de Ligny pour 2014-2015

Ces horaires ont été proposés en conseil d'école et validés par le DASEN

	Matin		Après-midi	APC (soutien)
LUNDI	9h-12h		13h30-15h45	15h45-16h45
MARDI	9h-12h		13h30-15h45	
MERCREDI	9h-12h			
JEUDI	9h-12h		13h30-15h45	
VENDREDI	9h-12h		13h30-15h45	

LES TAP : Temps d'Activités Périscolaires (3 heures par semaine)

Le décret prévoit l'organisation de Temps d'Activités Périscolaires

Les collectivités ont en charge l'organisation des TAP qui se dérouleront après le temps d'enseignement. Ils ne sont pas obligatoires pour les élèves.

Les TAP à Ligny : 3 x 1 h

Mardi-Jeudi-Vendredi : de 15h45 à 16h45

Le lundi soir, il n'y aura pas de TAP mais les enfants seront accueillis à la garderie

Encadrement

Les enseignants de l'école : Mme Bernard, M. Bernard, Mme Dmytrus, Mme GRUCA, Mme MAIRESSE, Mme Salot, M. Salot,

Les enseignants du collège : Mme Boudailler, M. Deldalle, M. Gruca, Mme Joly

Les bénévoles : M. Delhaye, Mme Heartsburger

Le personnel municipal : Julia, Martha, Sabine, Sylvie, Damien, Dominique

Les personnes extérieures recrutées par la mairie : Mme Dufour, Mme Moreau

Les activités proposées au 1^{er} trimestre : programme prévisionnel susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants inscrits. De nouvelles activités seront proposées aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

Le mardi / pour les enfants scolarisés en maternelle

Damien	Parcours motricité
Sylvie	Contes
Sabine	Ludothèque
Mme Heartsburger	Comptines et jeux de doigts

Le mardi / pour les enfants scolarisés en primaire

Martha	Cuisine
Julia	Informatique
M. Salot	Basket
Mme Salot	Danse
Mme Dmytrus	Ludothèque
M. Bernard	Aide aux devoirs
M. Delhaye	Modélisme
Mme Dufour	Musique
Mme Moreau	Scrapbooking
M. Deldalle	Basket

Le jeudi / pour les enfants scolarisés en maternelle

Mme Gruca	Eveil musical
Mme Mairesse	Cuisine
Mme Heartburger	Au fil des saisons

Le jeudi / pour les enfants scolarisés en primaire

Damien	Foot
Julia	A la découverte du Portugal
Sylvie	Peinture
Martha	Construction à partir de matériel de récupération
Sabine	Ludothèque
Mme Bernard	Aide aux devoirs
M. Delhaye	Modélisme
Mme Dufour	Musique
Mme Moreau	Les petits reporters
Dominique	Tennis de Table

Le vendredi / pour les enfants scolarisés en maternelle

Martha	Modelage
Julia	Chants
Mme Boudailler	Baby-Gym
Mme Heartsburger	Informatique

Le vendredi / pour les enfants scolarisés en primaire

Damien	Foot
Sabine	Danse country
Sylvie	De fil en aiguille
M. Gruca	Badminton
Dominique	Tennis de table
M. Delhaye	Modélisme
Mme Dufour	Musique
Mme Moreau	Aide aux devoirs

Participer aux TAP

Les parents choisiront les jours de la semaine où leur enfant participera aux TAP et viendront l'inscrire à la mairie lors de la permanence du Samedi 28 juin (de 9h à 11h30)

Un enfant peut participer à 1, 2 ou 3 TAP par semaine.

L'inscription à 1 TAP vaut engagement à y participer tout le trimestre

Choisir son activité

L'enfant choisit ses activités en fonction de sa tranche d'âge.

Au courant du mois d'Août, la liste des activités et des intervenants par tranche d'âge vous sera transmise.

Le samedi 30 août de 8h30 à 12h, une permanence sera tenue à la mairie afin de procéder à l'inscription par activité.

Le renouvellement des activités et des inscriptions se fera chaque trimestre.

A chaque trimestre, on change de TAP

Ce que les activités périscolaires coûtent à la commune

15 animateurs x 3h x 22 € = 35 640 euros + environ 5 000 euros de matériel = 40 340 euros soit environ 160 euros par enfant

Les subventions

Fonds d'amorçage de l'état : 50 e par enfant

Aide spécifique de la CAF : 0,50 par heure et par enfant (il s'agit de la présence effective donc difficile à chiffrer)

Une participation financière modique des familles

Tarifs par trimestre susceptibles d'être appliqués après délibération du Conseil Municipal

1 jour d'activité par semaine : 5 €,
2 jours d'activité par semaine : 10 €,
3 jours d'activité par semaine : 15 €
Soit un maximum de 45 € pour l'année = 108 heures d'activités = 0,40 € de l'heure

Le catéchisme

Le catéchisme ne fait pas partie des activités périscolaires mais aura lieu aux mêmes horaires (un soir par année d'âge)

Le jour où l'enfant ira au catéchisme, il ne sera pas nécessaire de l'inscrire aux TAP

Pour conclure cette présentation, Madame Boudailler donne connaissance des nouveaux horaires de garderie à compter de la prochaine rentrée scolaire

Tous les matins : 7h30 à 9h
Le lundi soir de 15h45 à 18h15
Les autres soirs : de 16h45 à 18h15

Et précise qu'une réunion d'information se déroulera le 4 juin 2014 à l'Espace Polyvalent

A l'issue de cette présentation, Madame AFCHAIN demande si financièrement il n'aurait pas été préférable de recruter du personnel autre que des professeurs d'école. Monsieur le Maire répond que dans le cadre de cette réforme il est difficile de trouver des vacataires disponibles 1 heure par jour. Madame AFCHAIN demande également si une étude en vue d'une mutualisation avec d'autre commune a été menée, Monsieur le Maire répond que oui mais que nous avons déjà les intervenants nécessaires et des activités proposées semblent intéressantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

La prochaine réunion de Conseil est programmée le

Jeudi 10 juillet 2014 à 20 heures 00